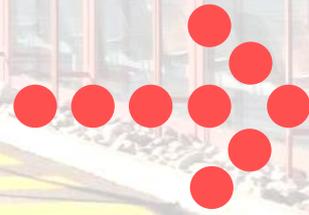


# Airside Safety

Aéroport de Sion  
Juillet 2025





# Contenu

1. Introduction
2. Plan de situation de l'aéroport
3. Accès à l'enceinte aéroportuaire
4. Comportements dans l'enceinte aéroportuaire
5. Zones de danger
6. Alarme Avion
7. Dangers météorologiques
8. Ground Safety Report
9. Premiers secours
10. Protection incendie
11. Evacuation de l'aérogare

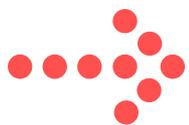


# Introduction

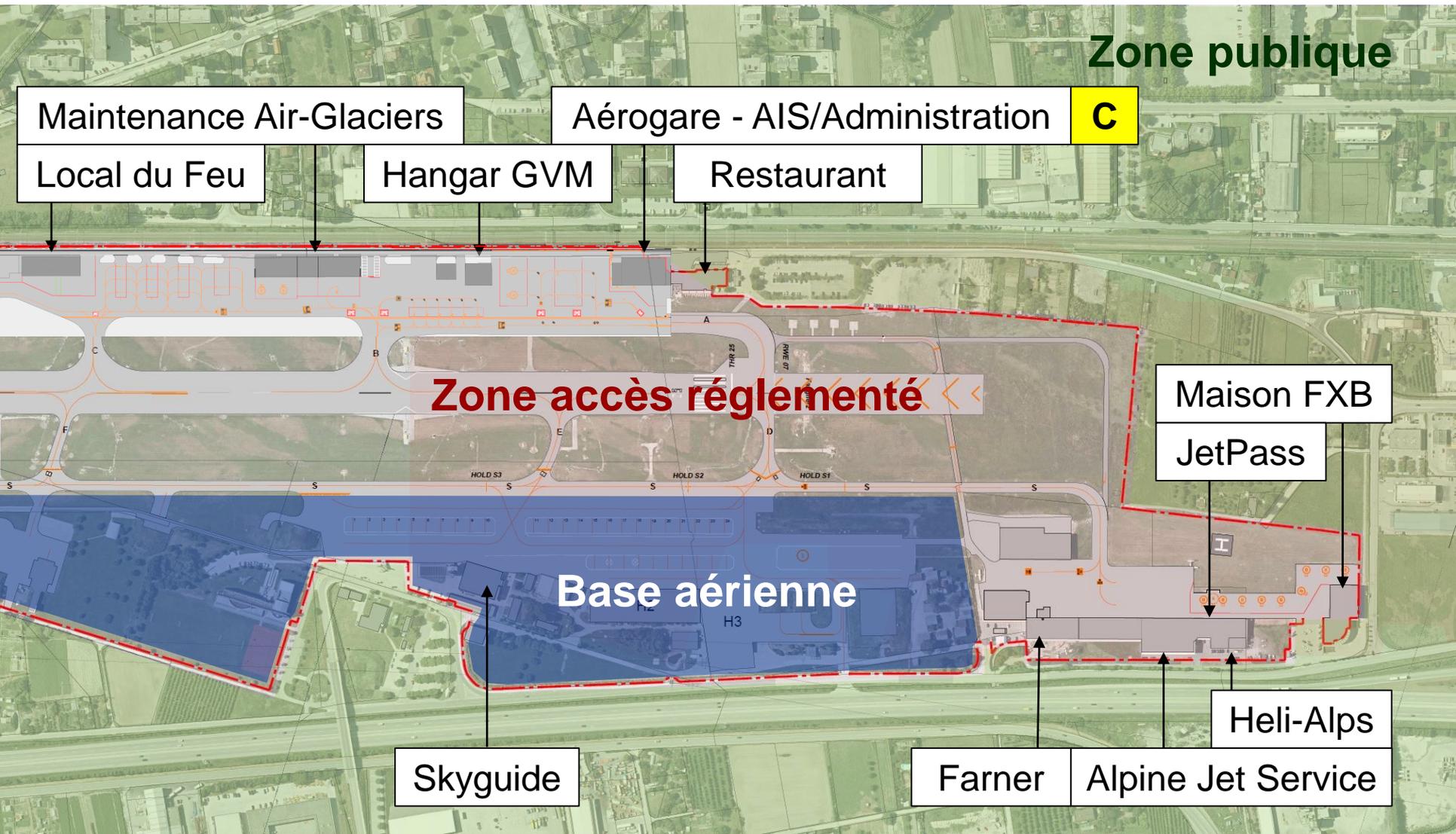
Destiné à tous les détenteurs d'une autorisation d'accès dans l'enceinte aéroportuaire, ce module de formation a pour but de sensibiliser à la sécurité et responsabiliser chaque personne sur les principales directives à respecter sur l'aéroport de Sion.

Le non-respect de ces directives de sécurité peut entraîner un retrait de l'autorisation d'accès.

## Le Safety Office



# Plan de situation de l'aéroport



Zone publique

Maintenance Air-Glacières

Aérogare - AIS/Administration

C

Local du Feu

Hangar GVM

Restaurant

Zone accès réglementé

Maison FXB

JetPass

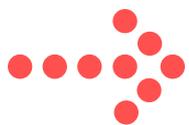
Base aérienne

Héli-Alps

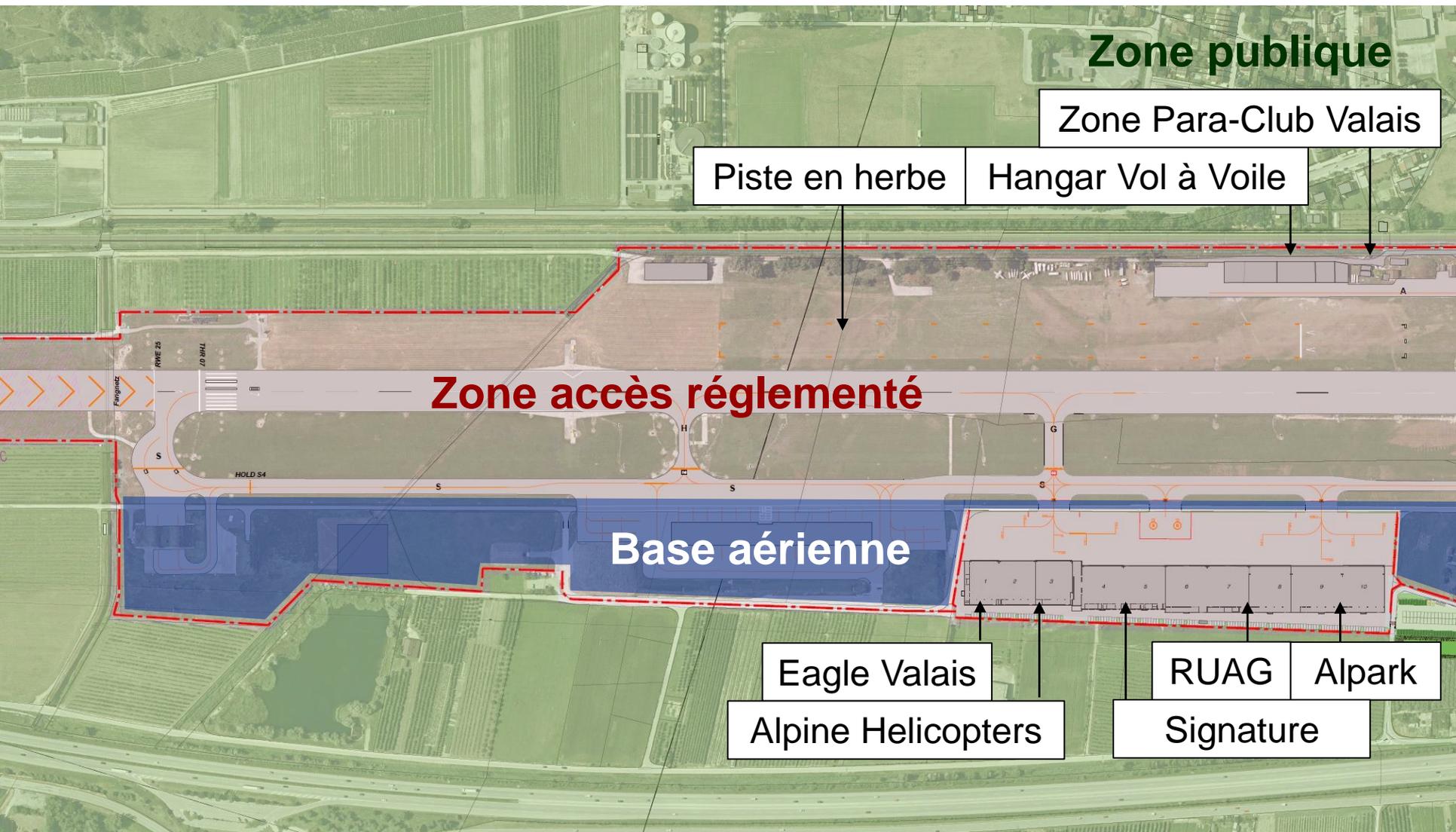
Skyguide

Farner

Alpine Jet Service



# Plan de situation de l'aéroport



**Zone publique**

Zone Para-Club Valais

Piste en herbe

Hangar Vol à Voile

**Zone accès réglementé**

**Base aérienne**

Eagle Valais

RUAG

Alpark

Alpine Helicopters

Signature



# Comportement dans l'enceinte

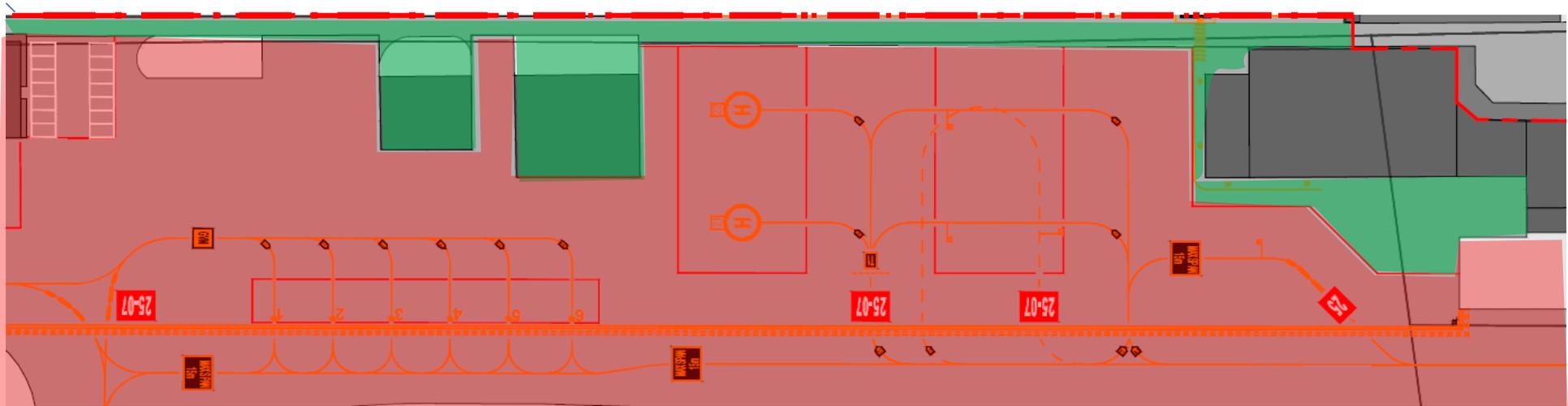
- Environnement dynamique → **SAFETY FIRST** 
- Interdiction de fumer dans l'enceinte aéroportuaire (à l'exception des zones autorisées par l'autorité aéroportuaire).
- Le port d'une veste de sécurité est **obligatoire** dans l'enceinte aéroportuaire - Exception pour :
  - les passagers
  - les membres d'équipage se déplaçant directement d'un bâtiment/véhicule à un aéronef
  - les personnes en tenue d'intervention





# Comportement dans l'enceinte

- Tous les déplacements à pieds se font uniquement sur les trottoirs ou aux abords directs des bâtiments.
- Sans raisons opérationnelles, il est interdit de traverser les aires dévolues aux opérations aéroportuaires.





# Zones de danger

- Distances de sécurité minimum (avions à réaction) :

5 mètres

2 longueurs d'avion



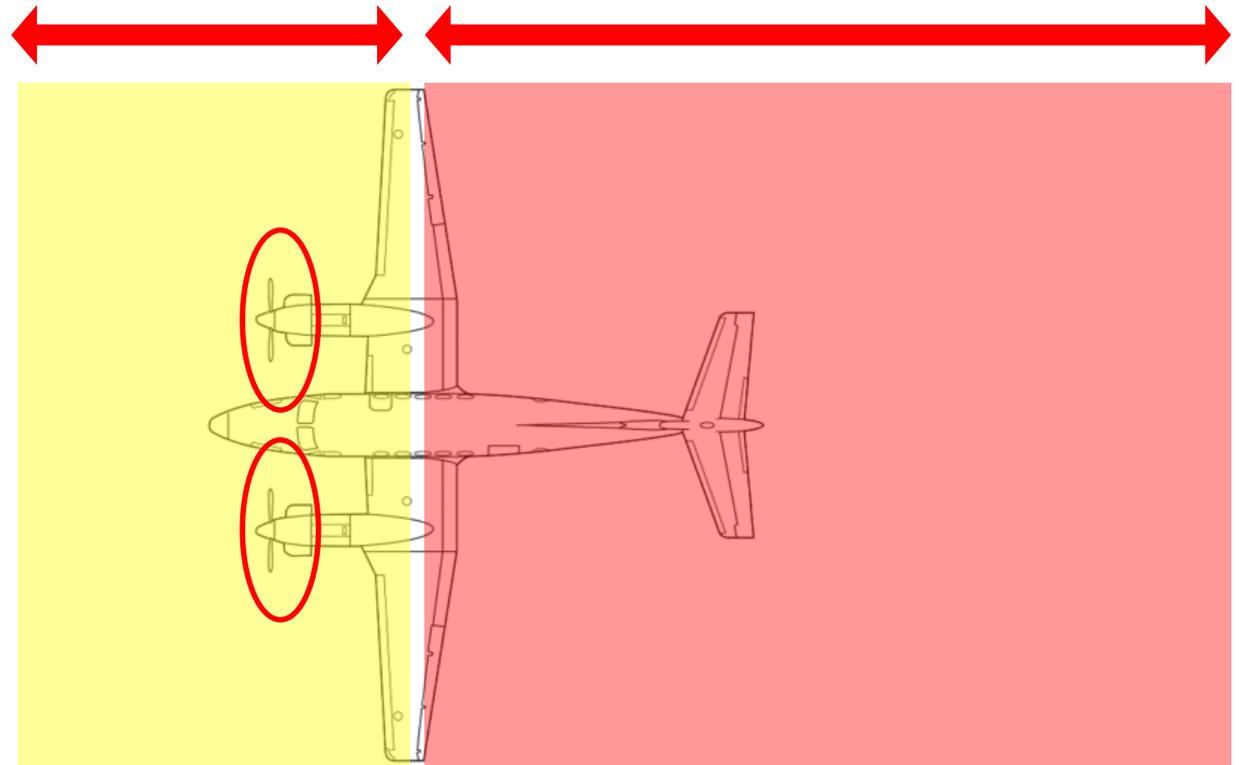


# Zones de danger

- Distances de sécurité minimum (avions à hélices) :

5 mètres

2 longueurs d'avion



## Les hélices :

- Peu visibles
- Silencieuses
- Attendre l'arrêt complet des hélices
- Même à l'arrêt, contourner les hélices

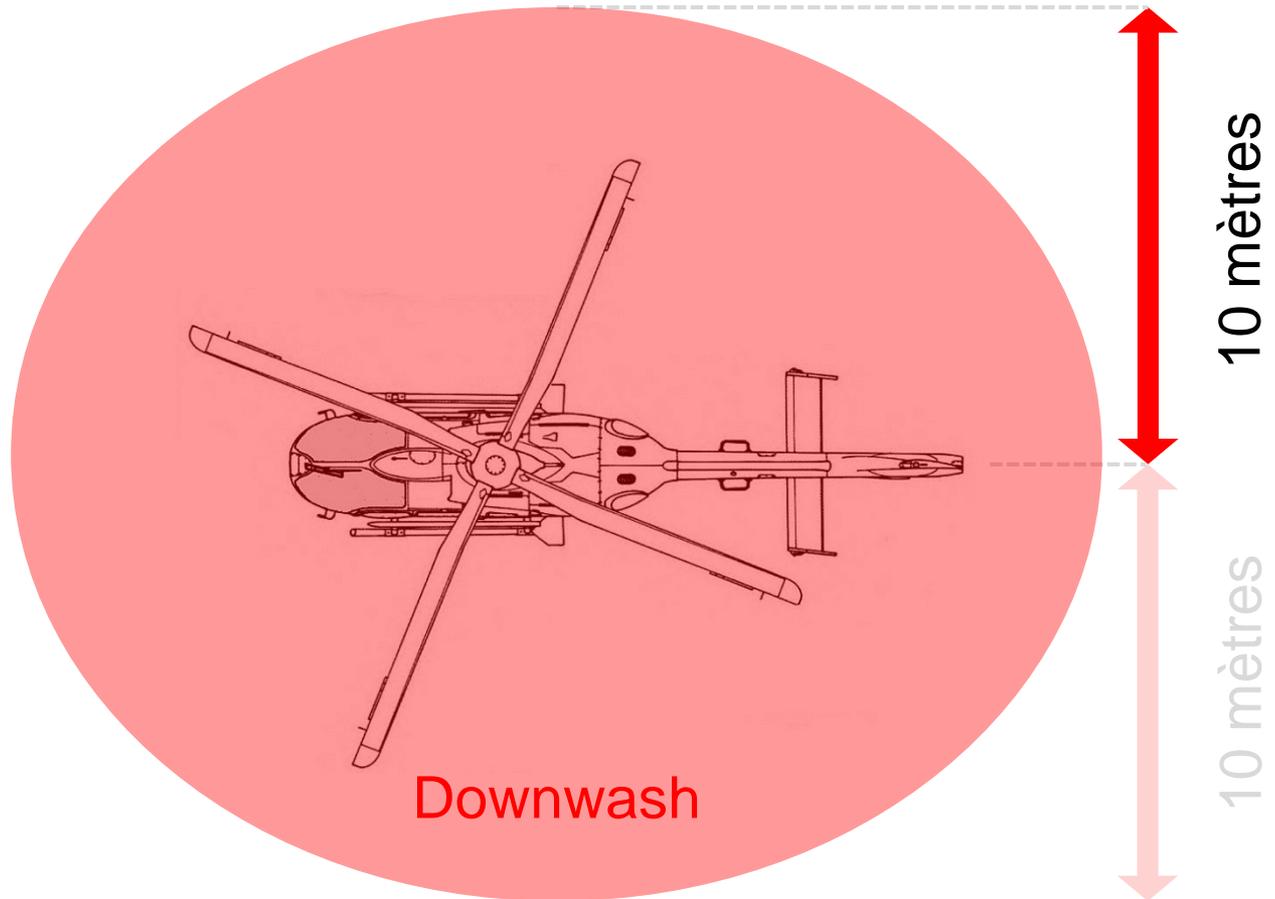


# Zones de danger

- Distances de sécurité minimum (hélicoptères) :

## Le rotor :

- Puissant déplacement d'air au sol
- Augmente la densité de l'air sous les pales du rotor





# Alarme Avion

- Afin de garantir une intervention rapide en cas d'accident ou d'incident impliquant un aéronef, l'aéroport de Sion et la Base aérienne ont mis en place un concept «**Alarme Avion**».
- Lors du déclenchement, une alarme sonore, répartie sur l'ensemble de la plate forme aéroportuaire, ainsi que dans l'aérogare retenti.
- «**Alarme Avion**» ≠ Évacuation
- Il est interdit par simple curiosité de s'approcher d'un lieu d'accident ou de toute opération particulière.





# Dangers météorologiques

- **Vent :**
  - Assurer les équipement et les aéronefs
  - Fermer les portes des hangars
  - Retirer ou attacher les couvre-chefs
- **Neige et glace :**
  - Danger de chute dans les secteurs sans ensoleillement
- **Éclairs :**
  - Ne pas rester en terrain découvert
- **Brouillard :**
  - Rester près des bâtiments
  - Respecter les *Low Visibility Procedures* (LVP) publiées



# Ground Safety Report (GSR)

- Tous les événements et dangers survenant sur la plateforme aéroportuaire **doivent** être annoncés au Safety Office.
- Ces annonces se font au moyen du formulaire Rapport d'occurrence de sécurité au sol (GSR).

sion airport		GROUND SAFETY REPORT (GSR) Rapport d'occurrence de sécurité au sol		Rapport N°	
A retourner à <a href="mailto:sa@sionairport.ch">sa@sionairport.ch</a> ou au bureau AIS de l'aéroport (à remplir par le Safety Office)					
<b>1. Contact</b> (Remplissez les coordonnées de la personne de contact pour le rapport d'occurrence)					
Nom de contact					
Organisation					
Téléphone				E-mail	
<b>2. Généralités</b> (Indiquez la date, l'heure et le lieu précis de l'occurrence)					
Date				Heure (LT)	
Secteur (code)				Localisation	
<b>3. Occurrence</b> (Décrivez l'occurrence avec le plus de détails et d'informations complémentaires possibles)					
Type d'événement		Domages		<input type="checkbox"/> Dégâts matériel <input type="checkbox"/> Blessés	
<input type="checkbox"/> Carburant / avitaillement		<input type="checkbox"/> Incident		<input type="checkbox"/> Péri animalier (PPA)	
<input type="checkbox"/> Collision		<input type="checkbox"/> Jet Blast		<input type="checkbox"/> Périmètre et accès	
<input type="checkbox"/> Risque de collision		<input type="checkbox"/> Parking aéronef		<input type="checkbox"/> Présence d'objet (FOD)	
<input type="checkbox"/> Incursion de piste		<input type="checkbox"/> Parking véhicule		<input type="checkbox"/> Divers	
Description				Annexe(s) <input type="checkbox"/> Photo(s) <input type="checkbox"/> Autres :	
Organisation(s) impliquée(s)					
Personne(s) impliquée(s)					
Engin(s) impliqué(s)		<input type="checkbox"/> Aéronef <input type="checkbox"/> Véhicule		Nombre impliqué	
Type 1				Immatriculation 1	
Type 2				Immatriculation 2	
<b>4. Mesures immédiates</b> (Décrivez les mesures immédiates qui ont éventuellement été prises)					



Disponible sous : [www.sionairport.ch](http://www.sionairport.ch)



# Premiers secours

- Urgences sanitaires : **144**
  - Indiquer l'emplacement
  - Qu'est-ce qu'il s'est passé
  - Etat du patient
- Premiers réflexes :



**A**rrive-t-il à respirer ? **B**attements de cœur perceptibles ?  
**C**irculation sanguine stable (saignements)? **D**éfibrillation ?



**Trousse de 1<sup>er</sup> secours ? → Bureau C**

**Défibrillateur ? → Hall de l'aérogare**



# Protection incendie

- Départ de feu : **118** ou **bouton poussoir**
- Réaction :
  1. Donner l'alarme
  2. Sauver
  3. Eteindre



**Moyens d'extinction ?**  
→ A tous les étages de l'aérogare



# Évacuation de l'aérogare

- En cas d'évacuation de l'aérogare, se rendre à la place de rassemblement (parking de l'aéroport) :



- Une évacuation sur les aires dévolues aux opérations aéroportuaires (piste, tarmac) est à proscrire. Le danger est grand d'entrer en conflit avec le flux des aéronefs ou des forces d'intervention.

# Airside Safety

Bureau	<b>C</b>	027 329 06 00
Safety Office		027 329 06 13
	<b>Pompiers</b>	118
	<b>Sanitaire</b>	144
	<b>Police</b>	117
	<b>Tox Centre de toxicologie</b>	145

